

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil tenue au 45, rue des Saules à Notre-Dame-de-la-Salette, lundi le 8 août 2016 à 19 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS : les membres du conseil, Antonin Brunet, Louise Brazeau, Jean-Claude Boucher, Étienne Morin, Richard David.

ÉTAIT ABSENT : monsieur le conseiller Denis Latour.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Denis Légaré.

La directrice générale adjointe Madame Mylène Groulx est également présente

2016-08-165

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

2016-08-166

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Louise Brazeau

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 soit accepté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

La firme J. Éthier CPA Inc à procéder au dépôt du rapport financier 2015.

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LE RAPPORT FINANCIER 2015

2016-08-167

Adoption du rapport du vérificateur externe pour l'année financière 2015

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable J. Éthier CPA Inc. a procédé à la vérification des livres comptables de la municipalité pour l'année financière 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport financier pour l'année 2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE le rapport financier pour l'année 2015 soit et est adopté

Adoptée à l'unanimité

2016-08-168

Acceptation de l'entente hors cour dans le dossier de Sylvie Gratton vs la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Gratton a déposé une plainte pour harcèlement psychologique le 29 octobre 2015

CONSIDÉRANT QUE la salariée a déposé une demande d'indemnité à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail volet santé et sécurité du travail

CONSIDÉRANT QUE le droit à la réintégration existe selon l'article 123.15 de la loi sur les normes du travail

CONSIDÉRANT QUE la salariée désirait obtenir le droit à la réintégration de son emploi par le dépôt de sa plainte

CONSIDÉRANT QU'après discussion entre les parties, la salariée renonce à son droit à la réintégration

CONSIDÉRANT QUE les parties ont signé une entente de confidentialité

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Louise Brazeau

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'entente hors cour et procède à la fin d'emploi de la salariée, madame Sylvie Gratton en date du 21 juillet 2016

Adoptée à l'unanimité

2016-08-169

Nomination de la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE madame Mylène Groulx occupait le poste de directrice générale adjointe durant l'absence de la directrice générale soit depuis le mois d'août 2015;

CONSIDÉRANT QUE tel que stipulé à la résolution no. 2015-12-302 la directrice générale adjointe avait les mêmes droits et privilèges que la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette sont heureux d'accueillir madame Mylène Groulx au poste de directrice générale

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE la municipalité nomme, madame Mylène Groulx, directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2016-08-170

Formation des nouveaux élus concernant le code d'éthique et déontologie

CONSIDÉRANT QUE depuis le printemps 2016 le conseil de la municipalité compte deux (2) nouveaux élus

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* est entrée en vigueur le 2 décembre 2010 et depuis cette date, l'ensemble du conseil (maire et conseillers) est assujéti à l'obligation de suivre une formation sur le sujet dans les six mois du début de son mandat

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Étienne Morin

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise madame Louise Brazeau conseillère ainsi que monsieur Richard David conseiller à suivre la formation en ligne « Loi sur l'éthique et la déontologie » avec l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) au coût de 115\$ chacun dans les délais prévu par la loi soit six (6) mois du début de leur mandat

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion pour modifier le numéro du règlement 2016-04 par le numéro 16-RM-05 – Abroger et remplacer le règlement portant le numéro 8-84 pour édicter les normes relatives à la sécurité incendie

Avis de motion est par la présente donné Antonin Brunet, que lors d'une session subséquente, un règlement sera déposé pour modifier le numéro du règlement 2016-04 par le numéro 16-RM-05 abrogé et remplacé le règlement no.8-84 pour édicter les normes relatives à la sécurité incendie

2016-08-171

Compte à payer

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE les factures du mois de juillet 2016 au montant total de 163,725.78\$ soient acceptées et payés.

Adoptée à l'unanimité

2016-08-172

Inscription au colloque de la zone Outaouais de l'ADMQ pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE chaque année l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) organise un colloque de zone en Outaouais avec des formations choisies par les membres du conseil d'administration local

CONSIDÉRANT QUE le colloque de la zone Outaouais se tiendra du 15 au 16 septembre 2016 au Château Cartier à Gatineau (Aylmer) au coût de 200\$ mais étant donné que la

directrice générale fait partie du ca pour la zone Outaouais les frais d'inscription seront remboursés

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Louise Brazeau

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à s'inscrire au colloque de la zone Outaouais de l'ADMQ

ET QUE les frais de transport ou d'hébergement au montant de 160\$ soient autorisés

Adoptée à l'unanimité

2016-08-173

Formation pour l'inspectrice en bâtiment & environnement concernant le zonage agricole avec la COMBEQ

CONSIDÉRANT QUE la COMBEQ organise une formation de 2 jours concernant le zonage agricole les 12-13 septembre 2016 à Gatineau au coût de 515\$

CONSIDÉRANT QUE cette formation est pertinente pour le travail de l'inspectrice en bâtiment & environnement

CONSIDÉRANT QUE la formation concernant le zonage agricole fournira les outils nécessaires pour le traitement des diverses demandes

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Étienne Morin

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inspectrice en bâtiment & environnement à participer à la formation offerte par la COMBEQ les 12-13 septembre 2016 à Gatineau au coût de 515\$

ET QUE les frais de déplacement et de repas de la participante soient remboursés sur présentation de pièces justificatives

Adoptée à l'unanimité

2016-08-174

Embaucher une adjointe à la réception pour la saison estivale

CONSIDÉRANT QUE Kasandra Mageau a fait un stage en milieu de travail à la municipalité suite à sa formation en secrétariat au centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre Seigneurie

CONSIDÉRANT QUE la période estivale est propice aux vacances du personnel administratif

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard David

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'embauche de Kassandra Mageau au poste d'adjointe à la réception pour la période estivale, soit jusqu'au 2 septembre 2016

Adoptée à l'unanimité

2016-08-175

Demande de soumission pour peindre le bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal a besoin d'un rafraîchissement

CONSIDÉRANT QUE le conseil mandate la directrice générale pour demander une soumission pour peindre le bureau municipal (rez-de-chaussée) au complet

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à demander une soumission pour peindre le bureau municipal

Adoptée à l'unanimité

2016-08-176

Inscription au 5^e Omnium de l'Archevêque

CONSIDÉRANT QUE l'archidiocèse de Gatineau organise le 5^e Omnium de l'Archevêque au profit des œuvres de charité diocésaines le 8 septembre 2016 au club de golf du parc Kingsway à Gatineau

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Louise Brazeau

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'achat de deux (2) inscriptions au coût de 125\$

chacune pour la journée complète soit le golf et le souper

Adoptée à l'unanimité

2016-08-177 **Demande au Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles de procéder à la réparation du pont dans le parc Papineau-Labelle**

CONSIDÉRANT QUE le pont du ruisseau de l'Argile à l'entrée du parc Papineau-Labelle se situe à Notre-Dame-de-la-Salette

CONSIDÉRANT QUE depuis ce printemps le pont a été fermé à tous les véhicules dû à des besoins de réparations

CONSIDÉRANT QUE nos chasseurs, nos pêcheurs, nos promeneurs de même que nos citoyens qui ont un permis de bois de chauffage empruntent ce pont

CONSIDÉRANT QUE les usagers du parc doivent maintenant faire un détour par Mayo pour aller au sud-ouest du parc et qu'il n'y a plus aucun accès au parc par l'entrée du lac d'Argile

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs plaintes de citoyens et d'organismes de leur inaccessibilité au parc via le lac d'Argile

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande que le pont de la route 12 qui traverse le ruisseau de l'Argile soit réparé dans les plus brefs délais et que cette résolution soit envoyée à Mme Christine Lefebvre de la CPAQ ainsi qu'aux responsables du MERN ainsi qu'à M. Alexandre Iracà, député de Papineau

Adoptée à l'unanimité

2016-08-178 **Programme nouveaux horizons pour les aînés – Phase II**

CONSIDÉRANT QUE le programme nouveaux horizons pour les aînés est un programme du gouvernement fédéral, qui grâce à des subventions, aide des aînés à sortir de l'isolement en organisant des activités et des rencontres

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Louise Brazeau

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le maire ainsi que la directrice générale à déposer une demande d'aide financière pour le programme nouveaux horizons pour les aînés phase II afin de faire le réaménagement de la cuisine communautaire au 51 des Saules

Adoptée à l'unanimité

2016-08-179 **Acceptation de la soumission de Mme Kammer-Mayer pour avoir dûment rempli le formulaire de demande de financement dans le cadre du « Programme nouveaux horizons pour les aînés – phase II »**

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de demande de financement dans le cadre du « Programme nouveaux horizons pour les aînés – phase II » compte 21 pages et n'est pas facile à compléter

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Louise Brazeau

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la soumission de Mme Kammer-Mayer au montant de 200\$ pour remplir le formulaire de demande de financement dans le cadre du « Programme nouveaux horizons pour les aînés – phase II »

ET QUE le chèque sera émis à l'ordre du CSÉE.

Adoptée à l'unanimité

2016-08-180 **Mandater une nouvelle représentante pour la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette à siéger sur le comité culturel des Collines**

CONSIDÉRANT QUE suite à la démission de la représentante de la municipalité sur le comité culturel des Collines, il y a lieu de la remplacer par Mme Louise Brazeau, conseillère de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Antonin Brunet

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate, Mme Louise Brazeau, à représenter la

municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette sur le comité culturel des Collines

Adoptée à l'unanimité

2016-08-181 **Achat d'une publicité pour la 93^e édition du Concours de labour**

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs générations la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette est l'hôte d'un Concours de labour organisé par le Club des laboureurs de Notre-Dame-de-la-Salette sur son territoire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est heureuse de contribuer au succès de cette belle journée par l'achat d'une publicité et considère qu'il est important d'encourager ce concours qui rejoint les gens de tous les âges

CONSIDÉRANT QUE l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* permet aux municipalités d'apporter une aide financière aux événements culturels et aux organismes voués au bien-être de la population

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la municipalité remet une plaque au champion laboureur chez les jeunes

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Louise Brazeau

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise une dépense de 100\$ pour l'achat d'une publicité dans le livret 2016 de la 93^e édition du Concours de labour

ET QUE le conseil autorise également une dépense de 50\$ pour l'achat d'une plaque qui sera remise au gagnant chez les jeunes

QUE la dépense soit affectée dans le poste *don social et commandite* 02-19000-991

Adoptée à l'unanimité

2016-08-182 **Dégager la firme SM de toute responsabilité concernant le risque d'inondation des installations de l'adoucisseur d'eau**

CONSIDÉRANT QUE la firme de consultants SM Inc a reçu le mandat de préparer les devis pour les travaux d'adoucisseur d'eau sur le réseau d'aqueduc de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE le ministère demande une étude écologique pour la faisabilité du projet et cette étude a révélé que les travaux envisagés sont localisés dans une zone inondable de récurrence 0-100 ans

CONSIDÉRANT QUE le projet de traitement de l'eau potable fait partie des projets pour lesquels une dérogation mineure est possible et cette dérogation doit être effectuée auprès de la MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans sa lettre du 21 juillet 2016 mentionne que le schéma d'aménagement de la MRC ne contient aucune disposition établissant les cotes de crues de récurrence 20 ou 100 ans de la rivière du Lièvre, donc ceux-ci mentionnent qu'ils ne peuvent donner suite à notre demande

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Étienne Morin

ET RÉSOLU QUE le conseil dégage la firme SM de toute responsabilité en cas de dommage dû à une inondation pour le projet d'adoucisseur d'eau

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

2016-08-183 **Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

IL EST 19 h 30

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

Je soussignée, Mylène Groulx directrice générale adjointe, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par.....
Mylène Groulx, directrice générale adjointe

Je, Denis Légaré maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences tel que stipulé à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Par.....
Denis Légaré, maire